

COMMUNE DE ROUSSIEUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° DEL 2017_6_5

Séance du 8 septembre 2017

Date de convocation : 21/08/2017

L'an deux mille dix-sept, le huit septembre à 20 heures 30 les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur GIREN Didier.

Etaient présents : Mm et MM. VOLLE Christiane, GIREN Didier, STERN André, MILLOT Lukas, JOUVE Gilbert

Etaient excusés : Mme FERRAND Anne-Lise, M. BONNEVIE Sébastien

Objet de la délibération : Approbation des statuts de la communauté de communes

Vu les délibérations N°92-2017 et suivantes de la CCBDP actant le transfert des compétences optionnelles et facultatives en date du 9 mai 2017

Vu la délibération N°143/2017 approuvant les statuts de la communauté de communes en date du 29 août 2017

Vu l'arrêté préfectoral N°2017242-0007 en date du 30 août 2017 approuvant l'exercice des compétences optionnelles et facultatives de la communauté de communes

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient désormais aux communes membres de la communauté de communes d'approuver les statuts de la communauté de communes dans un délai de 3 mois à compter de la notification des statuts par la communauté de communes, soit avant le 6 décembre 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré à l'unanimité

- PREND ACTE des délibérations et de l'arrêté préfectoral N°2017242-0007 du 30 août 2017 actant l'exercice des compétences optionnelles et facultatives de la communauté de communes
- APPROUVE les statuts de la communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

026-212602866-20170914-2017_6_5-DE
Fait et délibéré à ROUSSIEUX
le 8 septembre 2017

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2017

Le Maire,
Didier GIREN